



# LA FSU TERRITORIALE 13

■ ■ ■ ■ ■ SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

## Compte rendu du Comité Technique du 11 avril 2018

### Nombre de représentants du Personnel en Comité Technique

Pas de surprise, le nombre reste à 15 Titulaires et 15 Suppléants représentants du Personnel pour le Comité Technique. La FSU a fait le choix de garder le paritarisme avec le même nombre de représentants de l'établissement. On préserve ainsi le dialogue avec nos élus. **La FSU a voté POUR**

### Nombre de représentants du Personnel en CHSCT

Le nombre de représentants du Personnel est toujours le même 10 Titulaires et 10 Suppléants. En séance notre administration nous a informé de la programmation de 3 CHSCT : 29 Mai, 25 Septembre et 13 Novembre 2018. **La FSU a voté POUR**

### Nombre de représentants du Personnel pour les commissions territoriales du comité technique

Il est proposé le nombre de 7 Titulaires et 7 Suppléants. Ces commissions avaient été proposées par l'intersyndicale pour permettre de travailler en amont sur les territoires avant le passage au Comité Technique Métropolitain. Il est primordial de privilégier un travail de proximité qui nous l'espérons aura toute son importance quant aux futures décisions soumises en CT Métropolitain. Toutefois, la répartition des sièges n'étant pas le reflet du Comité Technique Métropolitain, **la FSU s'est abstenue.**

### Nombre de représentants du personnel pour les commissions territoriales du CHSCT

Le nombre proposé est de 5 Titulaires et 5 Suppléants. Nous souhaitons, au travers de cette proximité, que les conditions de travail des agents puissent être appréhendées plus rapidement et plus efficacement par l'administration. Comme pour le Comité Technique, la répartition des sièges n'étant pas le reflet du CHSCT Métropolitain, **la FSU s'est abstenue.**

### Transferts de Personnels

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, la compétence Aménagement, Logement et Habitat de la Ville de Marseille est transférée de plein droit à la Métropole Aix-Marseille-Provence avec le personnel qui s'y rattache.

**La FSU a voté POUR.**

### Tableau des effectifs

Le sujet reste sensible. La FSU préfère ne pas se prononcer sur ce dossier trop complexe. En effet, ce dernier fluctue tous les mois en fonction des baisses et augmentations de la masse salariale.

**La FSU s'est abstenue.**

### **Compte Personnel de Formation (CPF)**

Instaurer en janvier 2017, le compte personnel de formation permet d'acquérir et de mobiliser des droits à la formation et se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF). Il prend la forme d'un crédit d'heures de formation pris en charge par l'employeur. Cela permet aux agents d'accéder aux projets professionnels dans le secteur public (dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle) mais aussi dans le secteur privé.

C'est une bonne avancée sociale : **La FSU a voté POUR.**

### **Modification des horaires d'ouverture au public du siège du Conseil de territoire Istres Ouest Provence**

Compte-tenu que l'administration a préalablement consulté les agents concernés sur ce dossier, et ce de façon positive, **la FSU ne pouvait donc qu'aller dans le sens des agents en votant POUR.**

### **Modification des horaires de service du personnel technique de la Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets du Conseil de territoire Istres Ouest Provence**

Il est demandé au comité technique de régulariser une décision unilatérale, mise en place par les principaux acteurs du CT5, il y a 1 an déjà, sans passage en Comité Technique au préalable.

Les horaires de 5h/12h ont été imposés aux agents du secteur de Fos sur Mer alors qu'ils pratiquaient des horaires de 7h/14h durant la période hivernale. Horaires qui avaient été mis en place afin d'améliorer leur qualité de vie.

De leur côté, les agents de Port Saint Louis ainsi que les agents affectés aux encombrants des divers secteurs souhaitaient eux aussi passer aux horaires de 7h/14h de novembre à février. Cela n'enlevait en rien à l'efficacité du travail sur le terrain dans la mesure où il ne s'agit pas de grosses agglomérations avec un trafic urbain dense. Malheureusement, une fois de plus, le facteur humain n'a encore que peu d'importance.

**La FSU a donc voté CONTRE**, ainsi que la totalité des représentants du personnel. **Cette motion devra donc être à nouveau soumise au Comité Technique.**

### **Réaffectation de 6 agents affectés à la collecte des encombrants sur la commune de Miramas.**

Suite à des plaintes d'usagers se plaignant que le prestataire de service mandaté ne remplissait pas les missions qui lui incombent, les services de la RICVD avaient renforcés le dispositif avec des équipes de la RICVD d'Istres Ouest Provence. Aujourd'hui, sous prétexte que l'on renouvelle l'attribution de ce marché au prestataire et cela, une fois de plus, sans avis au préalable en comité technique, on redéploie les agents sur d'autres postes. Il serait plus simple de réaffecter, en renfort des équipes existantes, ces agents qui ont la compétence et le matériel à disposition sur les communes d'Istres, Fos sur Mer et Port Saint Louis. Le nombre incommensurable de décharges sauvages sur tout le territoire le justifierait.

**La FSU a donc voté CONTRE cette motion.**

**LA FSU CONTINUERA DE DEFENDRE LES INTERETS DES AGENTS  
DE CHAQUE TERRITOIRE**